

République Française

Département de la Haute-Marne

Arrondissement de Chaumont

Canton de Châteauvillain

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORETS

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
42	31	33

Date de convocation
07/07/2023

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, s'est réuni sur convocation de Marie-Claude LAVOCAT, dans la salle des fêtes de Châteauvillain, sous la présidence de Marie-Claude LAVOCAT, Présidente.

Présents : Philippe FREQUELIN, Patrick ZED, Jean-Charles WAGNER, Jean-Michel CAVIN, Patrice CLOSS, Muriel BOUGETTE, Charles GULLAUD, Franck DUHOUX, Patrick CHECCI, Guy JACOB, Marie-Claude LAVOCAT, Jean-Marie BOUCHOT, Jean BOGDAN, Alain ROGUET, Francis DOUVILLE, Dominique POUPOT, Roland THERY, Patrick BOIRON, Josette DEMANGEOT Patrick CASUSO, Yvette ROSSIGNEUX, Michel DEROUSSEN, Thierry GOURLIN, Philippe CORDIER, Nicolle PENSEE, Bernard MARILLIER, Claude GAGNEUX, René RICHARD, Fabrice RIGAUT, Alain BACARAT, Gilles HANUSZEK.

Excusé(s) et représenté(s) par procuration (s) : Christine CHEQUIN à Jean BOGDAN, Patrick DEVILLIERS à Marie-Claude LAVOCAT.

Excusé(s) non représenté (s) : Jean-Michel GUERBER, Martine HENRISSAT, Angélique COQUARD, Mariette VOILLOT.

Étai(en)t absent(s) : Frédéric ROSSIGNOL, Ludovic JOBARD, Catherine BOUSSARD, Aurélien JOLY, Roseline GRUOT.

N° de délibération : 20-07-23_007

Objet : Urbanisme - Délibération validant l'absence d'évaluation environnementale et approuvant la modification simplifiée du PLU de Châteauvillain

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;
- ✓ Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 151-43, L. 153-45 à L. 153-48, R. 104-1 à R. 104-37, R. 153-20 et R. 153-21 ;
- ✓ Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Châteauvillain approuvé le 29 mars 2006 et mis en compatibilité avec l'AVAP et modifié le 26 avril 2017 ;
- ✓ Vu l'arrêté n°2022-07 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Châteauvillain ;
- ✓ Vu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Madame la présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts :
 - le dossier a été mis à disposition du public du 19 avril 2023 au 25 mai 2023 inclus,
 - le public pouvait consulter le dossier en mairie de Châteauvillain et au siège de communauté de communes ainsi que sur les sites internet de la commune de Châteauvillain et de la CC3F,
 - le public pouvait s'exprimer sur les registres mis à disposition en mairie de Châteauvillain et au siège de la CC3F, par courriers adressés au siège de la CC3F ou par mail,
 - le public n'a émis aucune observation ;
- ✓ Vu les avis favorables des personnes publiques associées ;
- ✓ Vu l'avis de la MRAe en date du 14 février 2023 ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts ;
- ✓ Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Décide :

Article premier

- de confirmer la décision de ne pas soumettre la modification simplifiée du PLU de la commune de Châteauvillain à évaluation environnementale ;
- d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Châteauvillain conformément au dossier joint à la présente délibération.

N° de délibération : 20-07-23_007

Article 2

La présente délibération sera notifiée au préfet.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois au siège de la CC3F et à la mairie de Châteauvillain.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 3

Charge la Présidente des démarches nécessaires à cette opération.

Article 4

Autorise la Présidente à signer les documents afférents à cette opération

Vote pour : 33 Abstention : // Vote contre : //

*Fait et délibéré en la salle des fêtes de Châteauvillain, en séance les jours, mois, et an susdits.
A Châteauvillain, le 21/07/2023. Pour extrait conforme, La Présidente, Marie-Claude LAVOCAT*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 3 FORÊTS
4 ROUTE DE CHÂTILLON
52120 CHATEAUVILLAIN
TEL : 03 25 01 38 53



Marie-Claude LAVOCAT

Marie-Claude LAVOCAT
2023.07.25 17:28:45 +0200
Ref:20230725_164801_1-1-O
Signature numérique
le Président

